

Monsieur



Vo<sup>us</sup> recevrez celle cy par le Sr Capron appointé de  
 la Comp<sup>agnie</sup> de St Honoré de Bruffaut. Lequel a seruy l'  
 Etat long temps et fort bien quoy qu'il n'aye  
 point encore obtenu de charges et entre autres  
 services il a rendu celui cy d'avoir empêché q<sup>ue</sup> le  
 fort ne soit retombé entre les mains de l'ennemy.  
 Ce qu'estant bien connu de S<sup>on</sup> M<sup>ajesté</sup> la gratie du  
 depuis une pension de 200 par mois et luy donna  
 en suite une lettre de recommandation a M<sup>onsieur</sup> de  
 Melandé pour luy faire avoir une Lieutenantie, et  
 croyant q<sup>ue</sup> la nomination se doit faire ~~par~~ en peu  
 de jours pour une douzaine quel. y en a de vacantes il  
 se va j<sup>ur</sup> sup<sup>plément</sup> ad<sup>resser</sup> S<sup>on</sup> M<sup>ajesté</sup> par une d<sup>emande</sup> de faveur et  
 ayant <sup>eu</sup> par le passé ses principales adresses a Mons<sup>ieur</sup> Junius  
 se prends la liberté en son absence de vo<sup>us</sup> le  
 recommander vous assurant q<sup>ue</sup> vo<sup>us</sup> obligerez en luy  
 un tres honneste, rom<sup>ain</sup> et se recevray vos faulces  
 v<sup>ous</sup> faites a moy mesme,

Aug. 37.

